

**Département de la
CORREZE****Commune de
SEILHAC****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Membres :

En exercice : 18

Présents : 15

Votants : 17

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-sept du mois de juin, le Conseil Municipal de la commune de SEILHAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SEILHAC, sous la présidence de M. GERAUDIE Marc, maire.

Date de convocation du Conseil : le 21 juin 2024

Présents :

MM CHAMBRAS, FOURCHES, GERAUDIE, LEYRIS, MANCI, MAZEAUD, ORLIANGES, RHODES, Mmes BOUDRIE, CERTAIN, CLEDIERE , CROUZETTE, NOEL, VERDEYME, VILLATOUX

Absents excusés :

MME POUGET (procuration à M. ORLIANGES)
MME MARLINGE
M. VILLETTE (procuration à Mme CROUZETTE)

Secrétaire de Séance : Mme CROUZETTE

M. Le maire rappelle la délibération D036-2023 par laquelle la commune a accepté le don par des particuliers (indivision Vergne – Denizou) de la parcelle AO 276. Il indique qu'il convient, d'un point de vue procédural, de fixer un prix d'achat à 1€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés:

- Acte l'achat de la parcelle AO 276 pour un montant de 1€
- Charge M. le maire d'effectuer toutes les démarches
- Précise que les frais d'acte sont à la charge de la commune
- Mandate Mme Chemin Michard pour réaliser tout document inhérent à cette transaction

**Fait et délibéré à SEILHAC, le jour, mois et an que dessus.
Le maire, Marc Géraudie.**

Délibération N° 036-2024

**MODIFICATION D036
2023 ACQUISITION
PARCELLE AO 276**